

Le Directeur général

Lille, le 19 MAI 2021

Affaire suivie par Noémie Poulain Bercy
Direction de la stratégie et des territoires
Responsable du service démocratie sanitaire et droits des usagers
03.22.97.17.64 ars-hdf-crsa@ars.sante.fr
N/Réf : SDSDU-2021-026

Madame, Monsieur,

Créée par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) contribue par ses propositions, ses avis et ses débats publics à la définition et mise en œuvre des politiques régionales de santé. C'est une instance consultative organisée en huit collèges où se répartissent une centaine de membres soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêts (DPI).

En application du II de l'article 14 du décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif aux CRSA, les mandats des membres actuels ont été prorogés et arrivent à échéance au 30 septembre 2021. Il convient donc, avant leur expiration, de procéder à leur renouvellement ou à leur remplacement pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 2021.

La note de cadrage ci-jointe détaille les modalités de désignation par type de collèges et donc de membres siégeant dans cette instance. Si vous et/ou votre organisme (*association, fédération, collectivité territoriale, établissement, ...*) êtes habilités à soumettre des candidatures, je vous remercie par avance de bien vouloir me les adresser au plus tard jeudi 15 juillet 2021 par le biais des formulaires référencés dans cette note.

Les candidatures retenues feront l'objet d'un premier arrêté de composition publié mi-septembre. La séance plénière d'installation, au cours de laquelle seront organisées les élections et la répartition des membres au sein des différentes formations spécialisées de la CRSA (*commission permanente (CP) et quatre commissions spécialisées : dans les domaines de la prévention (CSP), de l'organisation des soins (CSOS), des prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS) et des droits des usagers du système de santé (CSDU)*), aura lieu mardi 12 octobre.

Le service démocratie sanitaire et droits des usagers de l'ARS se tient à votre disposition pour toute précision concernant ce renouvellement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pr Benoît VALLET

PJ : Note de cadrage